



\*\*\*\*\*

Jun 2021

Volume 33

Numéro 06

\*\*\*\*\*

### INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

La municipalité de Péribonka invite les parents à inscrire leurs enfants de la maternelle 4 ans à 12 ans au camp de jour de l'été 2021. Pour ce faire, vous devez compléter et retourner les formulaires à la municipalité au plus tard le mardi 8 juin, 16h00. Vous pouvez vous procurer les formulaires sur notre site internet sur la page d'accueil, sur le groupe Facebook du camp de jour au : Camp de jour Péribonka ou directement au bureau de la municipalité.

Le coût d'inscription sera de 100\$ par enfant. Il sera encore possible de laisser vos enfants dîner au camp sur l'heure du midi.

Merci !

Municipalité de Péribonka

\*\*\*\*\*

### AVIS PUBLIC

#### Changement de la date de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de juillet 2021.

AVIS PUBLIC est donné que la séance ordinaire du conseil municipal devant avoir lieu le 5 juillet 2021 aura lieu le **lundi, 12 juillet 2021 à 19h30** à la salle du bistrot situé au 360, Édouard-Niquet.

Donné à Péribonka, ce 3 juin 2021.

Steve Harvey

Directeur général et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Steve Harvey, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Péribonka certifie avoir publié l'avis public relativement au changement de la date de la séance ordinaire du conseil municipal du mois de juillet qui se tiendra le **lundi 12 juillet 2021 à 19h30**, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet.

À partir du jeudi 3 juin 2021 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3e jour du mois de juin 2021.

Steve Harvey

Directeur général et secrétaire-trésorier

Municipalité de Péribonka

**Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 7 juin 2021 à 18h30 à huis-clos, au bistrot.**

- 1 Adoption du règlement 2021-05 afin de modifier le règlement de zonage 2011-05 en vue de modifier les dispositions ayant trait à la superficie des bâtiments accessoires, de modifier les dispositions portant sur l'implantation des bâtiments accessoires et de modifier les dispositions portant les usages autorisés en cour avant dans le cas d'une résidence de villégiature.
- 2 Adoption du règlement #2021-04 afin de modifier le règlement de zonage 2011-05 en vue de modifier les usages autorisés dans la zone 48 ID1.
- 3 Adoption du règlement # 2021-03 afin de modifier le plan d'urbanisme en vue d'abroger le territoire d'intérêt associé au musée Louis-Hémon.
- 4 Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle pour y inclure les modifications du projet de Loi 67.
- 5 Acceptation de l'offre de service de PG Solutions pour l'utilisation du logiciel de gestion des permis de construction.
- 6 Acceptation d'une dérogation mineure du 555, route Maria-Chapdelaine.
- 7 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2021-06 afin de modifier le règlement de zonage 2011-05 en vue de modifier les marges autorisées dans la zone 40 Id1.
- 8 Demande de prélèvement d'eau de la petite rivière Péribonka des Canneberges Bieler Inc.
- 9 Déplacement de la rencontre du conseil municipal du 5 juillet au 12 juillet 2021.

**Dernières séances du 3 mai 2021 :**

- 1 Adoption du deuxième projet de règlement 2021-05 afin de modifier le règlement de zonage 2011-05 en vue de modifier les dispositions ayant trait à la superficie des bâtiments accessoires, de modifier les dispositions portant sur l'implantation des bâtiments accessoires et de modifier les dispositions portant les usages autorisés en cour avant dans le cas d'une résidence de villégiature.
- 2 Adoption du deuxième projet de règlement #2021-04 afin de modifier le règlement de zonage 2011-05 en vue de modifier les usages autorisés dans la zone 48 ID1.
- 3 Adoption du deuxième projet de règlement # 2021-03 afin de modifier le plan d'urbanisme en vue d'abroger le territoire d'intérêt associé au musée Louis-Hémon.
- 4 Octroi d'un mandat de caractérisation des milieux humide et hydrique dans le cadre du développement d'un nouveau quartier résidentiel.
- 5 Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle pour y inclure les modifications du projet de Loi 67.
- 6 Demande de M. Jean Trottier pour l'acquisition d'un terrain.
- 7 Résolution pour autoriser la signature du protocole d'entente relatif à une entraide intermunicipale afin de partager les services d'un inspecteur en lien avec le règlement # S.Q.-20-04 concernant les animaux.
- 8 Résolution de proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021, semaine de la santé mentale.
- 9 Demande de subvention d'Alliance Télécom pour le déploiement d'internet sur divers secteurs de notre municipalité.
- 10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

## **Bulletin municipal**

Société d'Habitation du Québec  
Programme RénoRégion

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence qui nécessite des réparations majeures et votre ménage est à faible revenu, la Société d'Habitation du Québec peut vous aider.

### **Quels sont les travaux admissibles?**

- Le bâtiment doit nécessiter des travaux visant à corriger une ou plusieurs déficiences majeures tels que : Murs extérieurs, ouvertures, toiture, structure, etc.;
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Les travaux doivent débuter seulement après avoir été approuvés par la MRC.
- L'évaluation municipale de la résidence doit être inférieure à 115 000 \$.

### **En quoi consiste l'aide financière?**

- Le programme RénoRégion prévoit une subvention pouvant atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$;
- Le pourcentage de la subvention varie selon le revenu et la taille du ménage.

### **Comment obtenir plus de renseignements sur le programme RénoRégion?**

- Consulter l'adresse courriel suivante : [infoshq@shq.gouv.qc.c](mailto:infoshq@shq.gouv.qc.c)
- Vous pouvez également contacter l'inspecteur responsable de l'application du programme RénoRégion pour votre MRC au 418-900-5242, en ayant soin d'avoir en main votre déclaration d'impôt 2020 et l'avis d'évaluation municipale de votre résidence.
- Des formulaires d'inscription sont également disponibles auprès de votre municipalité.

**Note :** Cet article ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

La SHQ assume les coûts du programme RénoRégion.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement peut également y contribuer.

L'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, organisme à but non lucratif, gestionnaire de 280 logements sociaux est à la recherche d'une personne compétente et dynamique qui montre un intérêt marqué pour travailler dans le domaine du logement social et qui désire se joindre à une organisation en croissance au poste de :

**COORDONNATEUR - COORDONNATRICE  
À L'ENTRETIEN DES LOGEMENTS  
(AGENT - AGENTE DE BUREAU SENIOR R-7)**

**NATURE DE L'EMPLOI :**

Sous l'autorité du directeur général, le **COORDONNATEUR À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES**, planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle l'ensemble des activités liées à la conciergerie et à l'entretien des immeubles.

**SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS :**

- Déterminer les travaux à effectuer;
- Répartir les bons de travail en fonction des priorités d'intervention et des disponibilités des ressources;
- Assurer la réalisation des travaux en lien avec le budget;
- Vérifier et contrôler l'exécution des travaux, tant sur le plan de la qualité que du volume de travail réalisé;
- Contrôler l'achat du matériel en lien avec le budget;
- Vérifier les factures (poste budgétaire, numéro d'ordre);
- Envoyer les factures au paiement;
- Traiter les dossiers de charge aux locataires et de note au dossier;
- Informer les préposés à l'entretien des procédures à suivre;
- Participe aux négociations avec les fournisseurs.

**EXIGENCES :**

- Diplôme d'études collégiales en mécanique du bâtiment ou dans un domaine connexe;
- Pensée organisée, structurée;
- Connaissance des logiciels de la suite office, d'un navigateur internet et du courrier électronique;
- Expérience dans le domaine sera un atout;
- Capacité à effectuer des déplacements;
- Capacité à négocier;
- Gestion d'un budget;
- Entregent, aisance dans les contacts;
- Esprit d'équipe, sens de la collaboration;
- Leadership;
- Bonne qualité de communication orale et écrite;
- Autonomie, initiative;
- Disponibilité, flexibilité;
- Préoccupation pour la clientèle.

**CONDITIONS :**

- Lieu de travail : Bureau de l'OMH Maria-Chapdelaine (Dolbeau-Mistassini);
- Horaire : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi midi;
- Salaire selon qualifications et expériences, associé à un programme d'assurance collective et régime de retraite.

Renseignement additionnel : Ce poste comporte des déplacements sur une base régulière sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine.

**MODALITÉS :**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18 juin 2021, 16 h 30, par courriel : [info@omhmc.ca](mailto:info@omhmc.ca)

Nous respectons l'équité en matière d'emploi. Seules les personnes retenues seront contactées.

*Note : le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.*